



CONSEIL DE QUARTIER

DU VIEUX-BOURG

6^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 8 octobre 2025, à 19 h

Centre Loisir Mgr Laval, 35 Avenue du Couvent

PRÉSENCES :

M ^{me} Valérie Martel	Présidente
M. Louis-Michel Langevin	Vice-président
M ^{me} Monique Langevin	Secrétaire
M. Vincent Tremblay Boucher	Trésorier
Mme Marie-Laure Nelaton	Administratrice
M. Robert Bergeron	Administrateur
Mme Mary Lynn McEniry	Administratrice

ABSENCES :

M. Jean Lachance	Administrateur
M. Stevens Melançon	Conseiller municipal – district de la Chute-Montmorency

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES

Mme Isabelle Roy	Conseillère municipale - district Robert-Giffard
Mme Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 autres assistent à la rencontre.



Projet d'ordre du jour

6^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 8 octobre 2025, à 19 h

Centre Loisir Mgr Laval, 35 avenue Du Couvent, petite salle

1.	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	19 h 00
2.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du mercredi 10 septembre 2025, à 19 h	19 h 05
3.	Présentation initiative Croque ton quartier – lumière ambrée	19 h 15
4.	Période réservée aux conseillers municipaux	19 h 30
5.	Première période de questions et commentaires du public	19 h 35
6.	Activités et comités du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">● Suivi du procès-verbal● Correspondance● Résolutions● Activité BOO sur l'avenue Royale● Suivi du programme de sécurité routière● Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé● Trésorerie● Table de concertation vélo● Table de concertation transport en commun	19 h 40
7.	Deuxième période de questions et commentaires du public	20 h 35
8.	Divers	20 h 45
9.	Levée de l'assemblée	20 h 50

Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions

Renseignements : Cristina Bucica – conseillère en consultations publiques

418 641-6411, poste 3091 ; cristina.bucica@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et procès-verbaux : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier



PROCÈS-VERBAL

1. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Valérie Martel, secondée par Mme Marie Laure Nelaton. Approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du mercredi 10 septembre 2025

Procès-verbal approuvé à l'unanimité, sur proposition de M. Louis-Michel Langevin, secondé par Mme Valérie Martel.

3. Présentation initiative Croque ton quartier – lumière ambrée

Alexis, responsable des projets environnementaux pour Croque ton quartier était accompagné des deux Mini-Croques Sophie et Flavie.

Après avoir lu un article qui mentionnait que les papillons de nuit sont en danger, Sophie a fait d'autres recherches et appris que les papillons de nuits sont attirés par la lumière, les chauves-souris chassent la nuit, les lucioles sont en voie d'extinction, et bien d'autres observations. Comment peuvent-elles différencier le jour de la nuit, avec tout l'éclairage nocturne de nos quartiers ?

Le cycle du jour et de la nuit est un élément très important pour les êtres vivants. La pollution lumineuse perturbe le comportement de plusieurs espèces comme les lucioles ou les papillons, les chauves-souris et également les êtres humains. Elle est responsable de la mort de centaines de millions d'oiseaux et de milliers de milliards d'insectes, chaque année dans le monde.

Les Mini-Croques souhaitent donc réduire au maximum la pollution lumineuse dans le quartier.

Croque ton quartier s'est inspiré des travaux et recherches de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic <https://www.cieletoilemontmegantic.org/>

Les 34 municipalités situées autour de l'observatoire, dont la ville de Sherbrooke, ont adhéré au projet et diminué la pollution lumineuse en remplaçant leurs lumières Led par des ampoules ambrées.

Cette année, l'événement « Le Jour de la Nuit » se tiendra le 11 octobre à travers le monde sous le thème « Éteignons la lumière, rallumons les étoiles ! » Les Mini-croque ont organisé une soirée pour souligner l'occasion.

Au cours de l'hiver, Croque ton quartier, dirigera sa campagne de distribution de « lumières ambrées » vers les sites qui regroupent de grands bâtiments très éclairés –comme les centres d'achats.

Il est possible et facile de changer le caractère de l'éclairage en remplaçant les Led ! Il n'y a aucun danger de sécurité; il suffit de diminuer l'intensité et la couleur de l'ampoule, orienter la projection de l'éclairage vers ce qu'on veut éclairer.

Les ampoules ambrées ne sont pas disponibles partout; les ampoules anti-moustiques peuvent convenir.

croquetonquartier.beauport@gmail.com

4. Période réservée aux conseillers municipaux

M. Stevens Melançon est absent.

Mme Isabelle Roy :

D'entrée de jeu, Mme Roy précise qu'il s'agit de sa dernière rencontre avec nous avant les élections municipales.

- Les travaux du Parc Fargy seront terminés à la mi-octobre plutôt que le 30 novembre.
- Une nouvelle murale sera produite dès le printemps prochain; un projet de la Société d'Art et d'Histoire de Beauport. Vous êtes appelés à soumettre des idées d'illustration.
- La création du Conseil de quartier du Vieux-Moulin est sur les rails.
- Programmation projets de dynamisation des artères commerciales
 - 18 octobre – Boo !
 - 6 décembre – Parapapam !
- L'édifice du Conseil d'arrondissement sera renommé « édifice Jacques-Langlois », en l'honneur de l'ancien maire de la ville de Beauport.

5. Première période de questions et commentaires du public

François Lessard : la lumière ambrée, c'est une question d'intensité, d'ampoule... ?

- Non, ce n'est pas une question d'ampoule ; ce que nous vous présentons n'est malheureusement pas dans toutes les quincailleries. À défaut, vous pouvez utiliser la lumière jaune anti-insectes.

M. Lessard signale aussi qu'il y a beaucoup de violence et de vandalisme et même l'usage d'une arme à air comprimé, dans le quartier derrière l'Académie Sainte-Marie, sur l'heure du diner des élèves !

Propos confirmés par Mme Amélie Carignan qui a lu la nouvelle sur 'Spotted Beauport'.

Dans ce contexte, Mme Cristina Bucica rappelle que de pareils incidents doivent être signalés au 911, lorsque pris sur le vif (priorité), ou au 418-649-6911 pour informer d'un méfait.

6. Activités et comités du conseil de quartier

a) Suivis du procès-verbal

Lors du dernier CA, un citoyen a demandé où en était le projet d'installation du Centre de formation professionnelle dans l'ancienne imprimerie Deschamps.

Le vice-président, M. Louis-Michel Langevin, a eu l'occasion de rencontrer un chargé de projet. La démolition est commencée et les travaux seront complétés avant l'automne prochain.

Un autre citoyen s'est informé des interventions prévues par la Ville pour sécuriser l'intersection rue Labelle/avenue Royale. La rue Labelle est de plus en plus fréquentée ; le transit nord-sud a beaucoup augmenté ; les véhicules lourds circulent trop vite sur la rue Labelle et l'utilisent au lieu de prendre l'autoroute, etc.

- Rappel lui a été fait de la réponse reçue à ce propos, le 5 avril, à la suite de notre 1^{re} intervention (8 mars 2023) :

« La Ville de Québec est présentement en analyse de sécurité routière sur l'avenue Royale. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'analyser la possibilité d'installer un feu de circulation à l'intersection de la rue Labelle et la rue Odette-Pinard. En effet, il est aussi nécessaire d'évaluer la possibilité de restreindre les accès véhiculaires du 992 avenue Royale. Ces réflexions sont incluses dans le cadre de ces analyses de sécurité. »

En juin 2023, un arrêt obligatoire a été installé aux coins Odette-Pinard et boul. des Chutes dans les deux directions.

- Mme Cristina Bucica précise que les analystes doivent tenir compte des maisons patrimoniales et de la station-service présentes aux quatre coins de l'intersection.

- Cette préoccupation sera inscrite parmi les dossiers et projets à suivre par le Conseil de quartier.

Des réponses à nos deux résolutions du mois de septembre nous ont été transmises par la Ville :

25-CA-10 - Coupures des projets de corridors scolaires de l'école Freinet et de l'Académie Ste-Marie

Considérant que le budget provincial a été amputé de 18 M\$, les demandes des commissions scolaires ;

Considérant que les importantes coupures budgétaires du Gouvernement du Québec

affectent 8 des 16 projets déposés ;
Considérant que 2 des 3 écoles de Beauport touchées par cette décision -- Freinet et Académie Ste-Marie -- sont situées dans le Vieux-Bourg ;
Considérant que la sécurité routière est une priorité de notre conseil de quartier.
Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la Ville de pallier au manque de subventions occasionné par ces coupures en présentant à nouveau les projets rejetés d'ici le mois de mars prochain.
La proposition de Louis-Michel Langevin, secondé par Marie-Laure Nelaton, est approuvée à l'unanimité.

Réponse

En ce qui concerne l'école Freinet, la ville a réalisé plusieurs interventions depuis près de 10 ans pour sécuriser le corridor scolaire. On retrouve notamment l'ajout de 3 brigadiers scolaires, l'installation des panneaux de limite de vitesse variable sur le boulevard des Chutes (2016), l'identification du corridor scolaire et de la zone scolaire (2020), l'installation des feux rectangulaires à clignotement rapide sur le boulevard des Chutes et l'ajout des arrêts à l'intersection du boulevard des Chutes et la rue Odette-Pinard (2023) et l'interdiction de demi-tour sur le boulevard des Chutes (2024).

Des observations sont à prévoir dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029, mais aucun projet n'est planifié pour ce corridor scolaire en ce moment. Nous ne connaissons ni l'initiateur ni les détails du projet mentionné dans l'article de Radio-Canada pour l'école Freinet.

La réalisation du corridor scolaire de l'Académie Sainte-Marie est prévue à 2026.

Malgré l'absence de financement provincial en 2025, la Ville continue de contribuer à l'amélioration de la sécurité des élèves sur son territoire. Des représentations ont été faites auprès du gouvernement provincial et d'autres demandes de financement seront déposées lorsque les programmes seront ouverts.

25-CA-11 - Hébergement touristique sur l'avenue Royale

Considérant les questions posées aux administrateurs du conseil de quartier ;
Considérant les préoccupations et inquiétudes exprimées par les citoyens à propos de l'hébergement touristique sur l'avenue Royale notamment ;
Considérant que les membres du CQ se questionnent à savoir combien de logements sont protégés et combien sont encore disponibles pour être transformés en hébergement touristique ;

Le Conseil de quartier demande à la Ville que M. Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, vienne nous dire où en est le processus d'analyse pour la protection du logement par rapport au logement touristique ; une mise à jour de sa présentation de juin dernier.

Proposition de Valérie Martel, secondée par Louis-Michel Langevin ; approuvée à l'unanimité

Réponse

Relativement à M. Brunet, j'ai déjà discuté avec lui, probablement à la suite de votre intervention.

Pour ce qui est des préoccupations de Mme St-Pierre, ce sont effectivement des préoccupations légitimes qui sont à considérer.

On se rappelle que, lors de la consultation publique, le conseil de quartier avait demandé de regarder la possibilité de permettre que les unités d'hébergement touristique ne soient aménagées qu'aux étages supérieurs au rez-de-chaussée. Nous vous avions alors répondu que nous ne pouvions modifier le projet de règlement pour inclure cette proposition, mais qu'elle ferait l'objet d'une analyse pour une éventuelle modification

ultérieure, probablement au début de 2026.

--M. Brunet et Mme St-Pierre avaient écrit au CQVB au préalable--

b) Correspondance

- À la suite de l'intervention de Mme Isabelle Roy auprès des directeurs des écoles secondaires de Beauport, M. Jean-David Meunier, directeur général de l'école François-Bourrin a manifesté son intérêt auprès de notre présidente, Mme Valérie Martel, d'établir un partenariat avec le CQVB pour la réalisation de projets ou la tenue d'un CA dans leur école.

- Convocation à la formation des nouveaux administrateurs, le 7 octobre.

- Communiqué reçu du RTC pour informer la population de travaux au terminus Beauport, à compter du 6 octobre, pour une durée de 6 à 8 semaines. Communiqué publié sur la page Facebook du CQVB.

- La Ville invite tous ses bénévoles à des activités qui se tiendront le 30 novembre, Matinée Cinéma ; ou le 4 ou 5 décembre, Concert musical ; ou le 14 décembre, partie des Remparts.

c) Résolutions

25-CA-12 - Concernant la piste cyclable du boul. Ste-Anne

Les membres du CA du conseil de quartier du Vieux-Bourg tiennent à partager ce qui suit avec les représentants concernés à la Ville de Québec :

Lors de la rencontre du mois de septembre, M. Daniel Chouinard a souligné la qualité et la sécurité de la piste cyclable du boul. Ste-Anne.

Les réflexes changent avec l'âge. Les pistes cyclables rendent souvent l'utilisateur insécurisé. La piste du boulevard Ste-Anne est super bien aménagée, large et en ligne droite.

Nous sommes chanceux d'avoir des choses comme ça ! C'est un atout; ça permet d'aller de l'avant. Il faut continuer à prévoir des aménagements en lien avec des comportements différents. Des pistes cyclables à voie réservée, c'est à mettre de l'avant.

Tenant compte de ce qui précède, les membres du CA du conseil de quartier du Vieux-Bourg appuient sans réserve les commentaires de M. Chouinard et recommandent que la piste cyclable du boulevard Ste-Anne serve de modèle pour les prochaines.

Proposition de Valérie Martel, secondée par Louis-Michel Langevin et approuvée à l'unanimité.

Résolution 25-CA-13 - Concernant les corridors scolaires des écoles « Aux quatre vents »

Considérant que la sécurité des élèves autour des écoles est une priorité à la ville de Québec et au Conseil de quartier.

Considérant que « Octobre, c'est le Mois du Piéton »

Considérant qu'une première étude des corridors scolaires autour des deux écoles primaires « Aux quatre vents », situées sur les rues Savio et Tanguay, a été réalisée et publiée sur le site internet de la Ville de Québec.

Considérant qu'un membre du Conseil de quartier du Vieux-Bourg a examiné les lieux et croit avoir identifié quelques endroits problématiques qui ne font pas partie du corridor

scolaire actuel de ces deux écoles.

Considérant que ces endroits particulièrement problématiques ont été localisés et commentés dans le document qui suit. Voir Annexe 1.

Le Conseil de Quartier du Vieux-Bourg soumet ce dossier aux experts de la direction Transport et mobilité intelligente (DTMI) en espérant que ces derniers pourront améliorer la sécurité de plusieurs élèves fréquentant ces écoles.

Proposé par Robert Bergeron, secondé par Vincent Tremblay-Boucher, et approuvé à l'unanimité.

Résolution 25-CA-14 Concernant la participation du CQVB à l'événement BOO !

Considérant les priorités suivantes énoncées dans notre plan d'action 2025-2029 :

- Appuyer les initiatives d'évènements et fêtes-de-quartier
- Faire connaître davantage le conseil de quartier aux citoyens

Mary Lynn McEniry propose de participer à l'évènement BOO ! du 18 octobre organisé par l'Agence 714 sur l'avenue Royale avec un kiosque décoré d'une bannière d'identification du Conseil de quartier pour y distribuer des dépliants qui explique ce qu'est un conseil de quartier ainsi que le calendrier des rencontres du conseil de quartier du Vieux-Bourg.

Afin d'animer le kiosque, Mme McEniry propose de remettre des pommes et des petites citrouilles et de fournir un rafraîchissement d'automne de moût de pomme et du matériel pour décorer les citrouilles.

L'Agence 714 remboursera les dépenses liées à l'achat des fournitures pour un maximum de 150 \$.

Les membres du conseil de quartier conviennent, par ailleurs, d'accorder un budget supplémentaire ne devant pas dépasser 300 \$.

Cette proposition de Mary Lynn McEniry est secondée par Vincent Tremblay-Boucher et approuvée à l'unanimité.

d) Activité Boo ! sur l'avenue Royale

Le Conseil de quartier y participera, le 18 octobre. Un kiosque sera aménagé avec distribution de dépliants qui explique la fonction d'un CQ et le calendrier de nos rencontres. On prévoit par ailleurs donner des pommes, des citrouilles à décorer, et du moût de pommes pour vous réchauffer un peu.

Une autorisation de dépenses a été approuvée (résolution 25-CA-14)

e) Suivi du programme de sécurité routière

Il est convenu d'utiliser les mêmes visuels que cette année. Le triangle pour le message « Matin pressé, vie en danger ! » et le cœur pour illustrer « Pour nos enfants, soyons prudents ! »

Le programme de subvention sur la sécurité routière est actuellement en révision par la Ville. Les demandes ne peuvent donc pas être déposées. Les membres du CA poursuivent leur réflexion pour la thématique de la campagne 2026 !

f) Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres du CA ont participé

Jean Lachance et Mary Lynn McEniry ont participé à la formation des nouveaux administrateurs, le 7 octobre. Mme McEniry salue la possibilité de suivre les formations en ligne.

g) Trésorerie

Les factures liées à la consultation citoyenne sur l'avenue Royale tenue par le CA le 23 janvier ont été remboursées, pour un total de 262,52 \$; rappelons que la résolution 24-CA-18 autorisait des dépenses de 500 \$ pour cet événement. Le solde en banque est de 4 887,21 \$ dont 3 000 \$ sont disponibles pour la production des affiches de sécurité routière.

h) Table de concertation vélo

M. François Lessard fait mention de la rencontre de la Table de concertation vélo tenue en septembre et nous transmet le compte rendu. Rien ne touche spécifiquement notre quartier.

i) Table de concertation transport en commun

Aucune rencontre ne s'est tenue ce mois-ci.

7. Deuxième période de questions et commentaires du public

- Concernant la piste cyclable du boulevard Ste-Anne, François Lessard souligne qu'elle est de plus en plus utilisée; elle n'enlève pas de place aux autos et répond au transport actif. La piste du Littoral, elle peut être qualifiée de piste touristique.

- Selon M. Louis-Philippe Paquet, notre affiche « Ta vitesse nous stresse » semble provoquer le vandalisme; il a dû réparer et replacer la sienne à quelques reprises ! La 2e affiche « Ralentir c'est la vie » lui a été remise; l'avenir nous dira quels sentiments provoquera celle-ci ?

- Mme Amélie Carignan, de la Table de développement local, nous informe de la tenue d'une activité interculturelle, le 9 novembre. Activité publiée sur la page Facebook du CQVB.

8. Divers

- M. Louis-Michel Langevin demande que la salle de rencontres soit aménagée différemment : trop d'espace pour les tables du CA, le public est trop loin !

- M. Robert Bergeron déplore de ne plus entendre parler du projet « Avenue Royale, rue conviviale ». On en a parlé souvent, un sondage a été effectué par la Ville, une rencontre citoyenne a été organisée par le CQVB. Qu'est-ce qui en est ressorti ? Réponse de Mme Roy : les résultats du sondage ont été révélés au CA du conseil de

quartier, mais pas au public. La poursuite du dossier a été déplacée en 2037; chaque projet est inscrit dans une séquence de travaux...

9. Levée de l'assemblée

Mme Valérie Martel propose la levée de l'assemblée à 20 h 15, secondée par M. Vincent Tremblay-Boucher. Proposition approuvée à l'unanimité.

Valérie Martel

Monique Langevin

Valérie Martel, présidente

Monique Langevin, secrétaire

ANNEXE 1

Résolution 25-CA14

Localisation des endroits jugés problématiques pour les écoliers et commentaires

Note préliminaire

La résolution du Conseil de quartier du Vieux-Bourg concerne prioritairement les écoliers devant emprunter la rue Tanguay pour se rendre aux deux écoles Aux quatre vents, mais aussi ceux qui habitent le côté sud de l'avenue Royale où il n'y a pas de trottoir.

Points problématiques et commentaires

1. Concernant l'avenue Royale.

Premier commentaire : L'avenue Royale est une artère qui ne devrait pas l'être. Trop étroite, sinuuse, un seul trottoir trop étroit situé du côté nord, circulation intense notamment de 7h30 à 8h en semaine et croissante, camions et autobus 800, stationnement permis en plusieurs endroits, nombreuses entrées charretières et vitesse de 40 km/h partout dans le secteur visé.

Notre conclusion : Dans un secteur à déterminer par la DTMI, l'avenue Royale devrait être incluse dans le corridor scolaire affiché comme tel, et la vitesse devrait être réduite à 30 km, (c'était le cas avant les grands changements récents) du moins dans les heures scolaires.

Deuxième commentaire : Pendant longtemps, il y a eu une brigadière scolaire au coin de l'avenue Royale et Cockburn. Pourtant à cette époque, la circulation était beaucoup moins intense
autant sur Royale que sur Cockburn

2. Concernant l'intersection rue Tanguay – ave. Royale.

Commentaire : Cette intersection est particulièrement problématique vers 7h30 – 8h le matin alors que de très nombreuses voitures venant de l'est tournent à droite pour aller reconduire leur enfant aux deux écoles ou à la garderie. Dans la situation actuelle, les conducteurs et conductrices ne sont pas prévenus qu'ils se dirigent vers 2 écoles et une garderie situées tout près.

3. Concernant le boul. des Chutes.

Premier commentaire relatif à l'intersection boul. des Chutes – rue Cockburn : À cet endroit, le boul. des Chutes passe de 4 voies à 2 voies, et la vitesse est de 50 km/h. Il y a quelques écoliers qui doivent traverser le boul. des Chutes (ils habitent côté sud, vers l'est) sans aucune protection puisqu'il n'y a aucun stop ni traverse piétonnière.

Autre problème pour les piétons arrivant sur le trottoir du boul. des Chutes côté nord et devant se diriger vers l'ouest : les nombreuses voitures tournant sur la rue Cockburn.

Deuxième commentaire relatif à l'intersection boul. des Chutes – rue Francheville : À cet endroit, il n'y a qu'un passage pour piétons des plus simples. En comparaison, à environ 200m plus loin vers l'ouest, à la rue Terrasse Orléans, pour traverser le boul. Des Chutes, il y a des feux de circulation avec un cycle pour piétons et une brigadière scolaire.

Troisième commentaire relatif à la présence de la « Résidence du Carrefour » : Au 1066 boul. des Chutes, on trouve une « résidence RI en santé mentale pouvant accueillir 34 personnes en apprentissage d'autonomie ». Ces personnes doivent aussi affronter le boul. des Chutes lorsqu'elles vont prendre l'autobus 800 dans le cadre de leurs occupations.

4. Concernant la signalisation sur la rue Savio.

Commentaire : Évidemment, si on va de l'avant avec nos suggestions concernant les corridors scolaires, il faudra modifier la signalisation relative aux feux clignotants jaunes et ceux annonçant la fin de la zone scolaire. Mais même actuellement, pourquoi celui situé du côté est est-il si près de l'école des élèves plus vieux ?

5. Concernant le transport scolaire.

Une dernière constatation : On sait que dans certaines circonstances, le transport scolaire peut être offert à des élèves qui habitent trop près d'une école pour y avoir droit.

Pourquoi donc n'est-ce pas le cas pour les élèves du primaire qui doivent traverser l'avenue Royale sans brigadier ?

Est-ce parce qu'il existe un mythe à la Ville comme quoi l'artère avenue Royale n'est pas accidentogène ?

Si la DTMI dénonçait ce mythe, peut-être pourrait-on offrir le transport scolaire gratuitement aux parents de ces élèves et accroître ainsi leur sécurité.

Robert Bergeron
8 octobre 2025